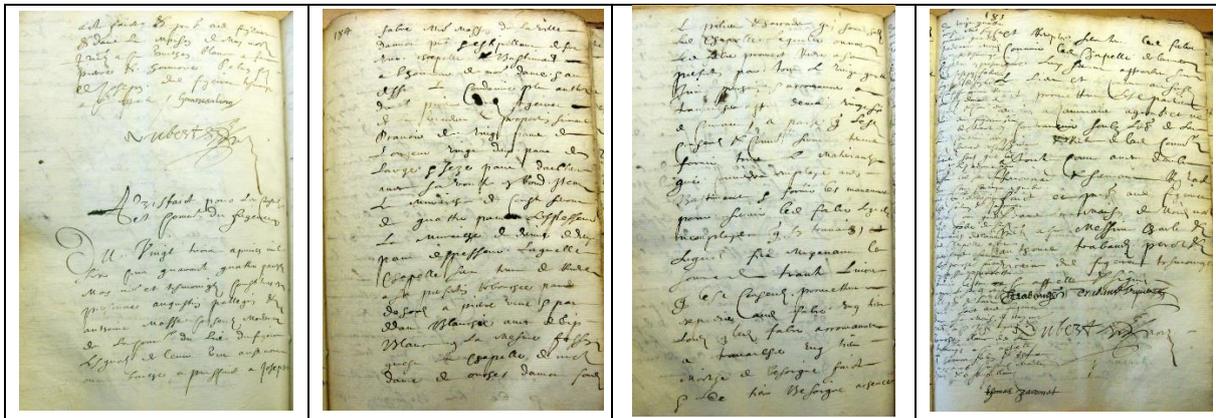


La chapelle Notre-Dame

La chapelle Notre-Dame « fondée sous le titre de Notre-Dame d'Espérance » a été construite sur une commande des consuls et de la communauté du Fugeret entre avril et juin 1644. Ceux-ci confient à prix-fait¹, « à Joseph Fabre, maître maçon d'Annot » la construction d' « une chapelle, bâtiment, à l'honneur de Notre-Dame au-dessus de la Condamine plus haute, de la grandeur et proportions suivantes, savoir, de vingt pans (5 m) de longueur et seize pans (4 m)



de largeur, et seize pans (4 m) de hauteur avec sa voûte et fond. La muraille de construction sera de quatre pans (1 m) d'épaisseur, la muraille de derrière de deux pans (50 cm) d'épaisseur. Laquelle chapelle, (ledit Fabre) sera tenu de rendre à sa perfection, rebouchée par-dessus à pierre vue, et par devant, blanchie avec du gypse blanc dans la même façon que la chapelle Notre-Dame des Ondes d'Annot, le pilier et arcade qui sont hors ladite chapelle. Laquelle œuvre, ledit Fabre promet rendre à sa perfection par tout le 24 juin prochain, et commencer à travailler depuis demain, 26 du courant, à pache que les consuls et communauté seront tenus de fournir tous les matériaux, et qu'il conviendra sur place audit bâtiment, et fournir les manœuvres pour servir ledit Fabre, lequel n'emploiera que son travail. Lequel fera, moyennant la somme de 30 livres, un tiers, quand il commencera à travailler, un tiers, à moitié besogne, et un tiers, besogne achevée ». La quittance du complet paiement est en date du 24 août 1644.

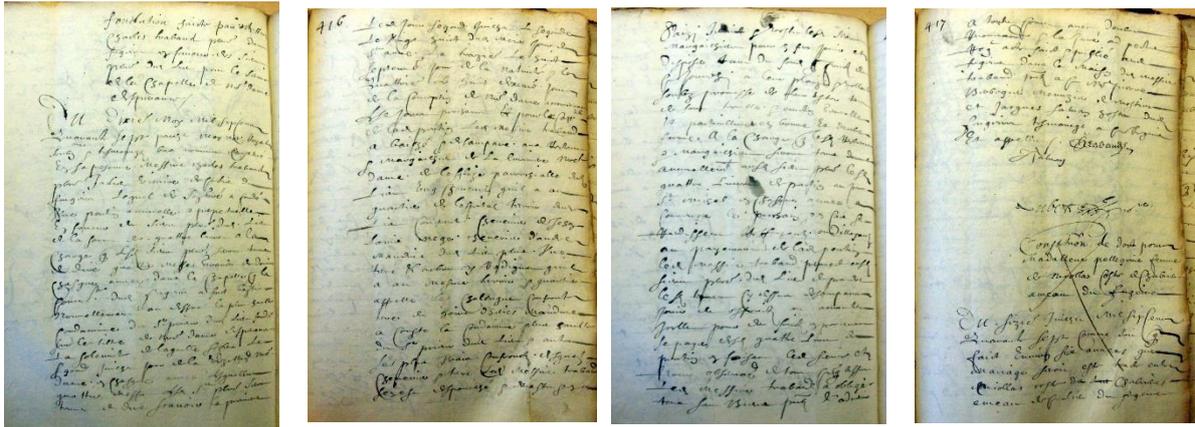


Une fois la chapelle construite le financement des offices est institué par l'ancien vicaire perpétuel du Fugeret, messire Charles Trabaud qui établit une fondation par un acte chez Me Angelin Aubert, notaire royal du Fugeret en mai 1647². « Messire Charles Trabaud, prêtre, jadis vicaire de ce lieu du Fugeret, a fondé une pension annuelle et perpétuelle en faveur des Srs prêtres dudit lieu, de la somme de 4 livres à la charge que lesdits Srs prêtres seront tenus de dire quatre messes grandes, chaque année

¹ Me Angelin Aubert-2E-5800 f°183-185 - Le 23/04/1644 - Prix-fait pour les consuls de la communauté du Fugeret, contre Joseph Fabre, maître maçon d'Annot – photo de l'auteur (Archives départementales des Alpes de Haute Provence -2E 5800)

² Me Angelin Aubert-2E-5800 f°415-417 - Le 10/05/1647 - Fondation faite par messire Charles Trabaud, prêtre du Fugeret, en faveur des Srs prêtres dudit lieu pour le service de la chapelle Notre-Dame d'Espérance – photo de l'auteur (Archives départementales des Alpes de Haute Provence -2E 5800)

dans la chapelle que la communauté dudit Fugeret a fait bâtir nouvellement au-dessus la plus Haute Condamine du Sr prieur dudit lieu, fondée sous le titre de Notre-Dame d'Espérance. La solennité de laquelle se fera le second juillet, jour de la visitation de Notre-Dame, et chaque année. Lesquelles quatre messes, les Srs prêtres seront tenus de dire, savoir la première, ledit jour second juillet, la seconde, le 28 dudit mois, jour de Ste Anne, la troisième, le 8 septembre, jour de la Nativité, et la quatrième, le 8 décembre, jour de la Conception de Notre-Dame, à commencer lesdits jours prochains. Et pour le capital de ladite pension, ledit messire Trabaud a baillé et désemparé aux recteurs et marguilliers de la luminaire Notre-Dame de l'église paroissiale dudit lieu, un chenevier qu'il a au quartier de l'Hôpital, confronte, chenevier de Jean Louis Mege, chenevier d'André Mandine, plus une terre et arbres y radiqués qu'il a audit terroir, quartier appelé la Chalenque, confronte terre des hoirs d'Hériès Mandine à côté, la Condamine plus Haute du Sr prieur dudit lieu... »



Pour ce qui est de la décoration de la chapelle, c'est encore messire Charles Trabaud qui y pourvoit par son testament rédigé par Me Aubert en mai 1648³ : « *ledit messire Charles. Trabaud, prêtre, jadis vicaire de ce lieu du Fugeret, sain et en bonne disposition, des grâces de son entendement, mémoire et parole ferme, bien qu'affaibli de ses formes corporelles au moyen de sa vieillesse, ... qui veut et entend être enseveli dans l'église paroissiale dudit lieu au-devant du maître autel, où de coutume on ensevelit les prêtres...* » La suite du testament nous donne une description précise du tableau d'autel qui se trouve encore présent dans la chapelle et dont il ordonne la confection après sa mort : « *ledit testateur lègue pour l'honneur de Dieu et en rémission de ses péchés à la Luminaire de Notre-Dame et à la chapelle nouvellement érigée audit Fugeret, au-dessus de la plus Haute Condamine du Sr prieur dudit lieu, sa part concernant d'une mègerie d'average que Louis Blanc, dudit lieu, tient de lui depuis l'année dernière, lequel average, veut et entend faire retirer par les Srs consuls du Fugeret incontinent après son décès et trépas, et icelui mis en vente au public inquant, et l'argent en provenant, retiré par*



³ Me Angelin Aubert-2E-5800 f°485-491 - Le 23/05/1648 - Testament solennel et secret, ordonné par messire Charles Trabaud, prêtre, jadis vicaire de ce lieu du Fugeret

les Srs consuls, les chargeant dudit argent, en faire faire un retable en ladite chapelle dédiée à l'honneur de Notre-Dame de Bon Secours, auquel retable, ledit testateur, veut être dépeint la Ste Vierge tenant le petit Jésus en son giron, Ste Anne, Sr Jean Baptiste et St Joseph, et ce, en la même façon que sont dépeints et rangés en un petit retable que ledit testateur a de présent dans sa maison, voulant que ledit retable soit fait faire incontinent après son décès et ouverture du présent testament, et apposé en ladite chapelle... »⁴

A la Révolution, le rapport⁵ des experts du district de Castellane venus faire la division et l'estimation des biens nationaux attachés à la paroisse du Fugeret, les 8, 9 et 10 prairial de l'an second de la République, nous donne une description de la « *chapelle, halle et coin de terre à Notre-Dame* » à cette époque : « *nous, commissaires, accompagnés du citoyen Honoré Sauvan, maire dudit lieu du Fugeret, et du citoyen Laurent Reynaud que nous avons pris pour indicateur, nous serions transportés sur un coin de terre, où se trouve une halle et chapelle dite Notre-Dame, ladite chapelle contenant 6 cannes (24 m²) au sol, en médiocre état, fermée par une mauvaise porte, et mauvais bois en forme de clédât⁶, et couverte de pierres plates ou lauves en mauvais état. La halle contient 8 cannes au sol (32 m²), dont le couvert est en mauvais bois tout pourri, y ayant seulement deux petites poutres qui nous paraissent être encore propres à quelque usage. Le coin de terre qui se trouve au-devant de la dite chapelle et par côté est de la contenance de 41 cannes (165 m²), arrosables, bonne qualité, traversée par un chemin, confrontant, de levant, Gaspard Autrand, de midi, Barthélémy Mandine, de couchant, le chemin, et de septentrion, ledit Autrand. De laquelle chapelle, halle et coin de terre, nous en avons formé le premier lot que nous avons estimé à la somme de 60 livres* ». La chapelle et le terrain ont sans doute été achetés par Joseph André Autrand, propriétaire cultivateur du Fugeret, comme bien national.

Et en janvier 1809⁷, ce dernier vend aux sieurs Pierre Blanc, fils de Joseph, et Antoine Autrand, propriétaires « *un bâtiment, ou soit une chapelle sous le titre de Notre- Dame, que ledit Autrand possède au terroir dudit Fugeret, quartier du haut de la Condamine, confrontant, ladite chapelle, du levant et midi, le vendeur, du couchant et septentrion, chemin voisins... moyennant le prix de 40 francs* ».

⁴ Crédit photo : Inventaire Ma région Sud : Maïna Masson-Lautier

⁵ Archives départementales des Alpes de Haute Provence 1Q 062 article 59

⁶ Clédât : claire-voie qui sert de porte

⁷ Me Jean Joseph Sauvan de Méailles 2E 17339 - Le 14/01/1809 - f° 109 - Achat pour sieur Pierre Blanc, fils majeur de Joseph et Antoine Autrand, propriétaires au Fugeret, contre Joseph André Autrand, propriétaire cultivateur du Fugeret